

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT**N ° 133**

présenté par
Mme Duby-Muller

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La création d'une nouvelle Conférence nationale de l'autonomie n'apparaît pas nécessaire. En effet, au niveau départemental, les conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées ont déjà pour objectif de coordonner les actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus et leurs financements dans le cadre d'une stratégie commune.

Au niveau national, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) assure déjà des missions de pilotage, d'animation et de coordination des acteurs.

Par conséquent, créer un étage supplémentaire constituerait un doublon.